

VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION  
2022/N°36

Nombre de Conseillers :  
EXERCICE : 33  
PRESENTS : 25  
ABSENTS : 31

SÉANCE DU 31 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE  
23 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION  
22 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le Trente et un Mars à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de :** Monsieur LEMAIRE Pascal, premier Adjoint (Mme DUHAMEL Sylvia, Maire de la Commune est sortie de la salle lors du vote du C.A.)

**Étaient présents :** Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. BECOURT Julien, Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques,

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration Mme LUDOVISI Brigitte  
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal  
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick  
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire  
Mme CANIAU Nathalie procuration Mme LEROUX Christiane  
Mme ROUSSY Cendrine procuration M. BECOURT Julien

**Absents excusés :** M. MUSY Frédéric

**Le Conseil municipal :**

**Considérant** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311- 1 et suivants,

**Considérant** la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2021 approuvant le Budget Primitif du budget Annexe de la Régie Funéraire sans Autonomie Financière,

**Considérant** l'ensemble des délibérations approuvant les décisions modificatives prises sur l'exercice budgétaire de l'année concernée,

**Considérant** au préalable l'adoption du Compte de Gestion 2021 du Trésorier,

**Considérant** l'avis de la Commission des Finances en date du 15/03/2022,

**Considérant** la présentation dématérialisée faite du compte administratif lors de la commission des finances (annexe 1) :

OBJET: Approbation du  
Compte Administratif pour  
l'exercice 2021 du Budget  
Annexe de la Régie Funéraire  
sans Autonomie Financière

Certifie le caractère exécutoire pour  
avoir été transmis en  
sous-Préfecture le 06/04/22 et  
publié (ou notifié) le 06/04/22.

Le Maire,



Cette présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours auprès du  
Tribunal Administratif dans un délai  
de 2 mois à partir de sa publication  
(ou notification).

PARTIE REGIE FUNERAIRE SANS AUTONOMIE FINANCIERE

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Sections confondues
<u>Dépenses</u>	16 526.62		16 526.62
<u>Recettes</u>	22 250.00		22 250.00
<u>Résultat</u>	+ 5 723.38		<u>Résultat de l'exercice :</u> + 5 723.38
			<u>Résultat de clôture :</u> + 5 723.38

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération par 29 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour et en conformité,

Le Maire

